

Les Sénégalais de Côte-d'Ivoire face aux redéfinitions de l'ivoirité

Le 14 octobre 1991, prenant pour prétexte la lutte contre l'insécurité,¹ le gouvernement ivoirien impose la carte de séjour à tous les étrangers installés sur son territoire, même citoyens de la Cédéao,² violant les accords de libre circulation établis entre les pays signataires. Pour la première fois, le principe du séjour n'est plus reconnu comme un droit. Cette mesure fut longtemps différée. Envisagée dès 1985, précisément au moment où les pays membres de la Cédéao et, parmi eux la Côte-d'Ivoire, s'étaient mis d'accord pour reconnaître à tout citoyen de la communauté, outre le droit de circuler d'un pays à l'autre sans visa, le droit de résider, elle prit effet un an après que les Africains non-Ivoiriens furent conviés aux premières élections présidentielles multipartites.

Le 8 décembre 1994, en prévision des nouvelles élections présidentielles, l'Assemblée nationale adopte un code électoral. Excluant l'étranger, à la fois comme électeur et candidat à la présidence de la République, il suscite un débat houleux et laisse entrevoir les nouveaux contours de l'ivoirité. Si jusqu'à présent, l'article 5 de la constitution ivoirienne réservait le droit de vote aux seuls Ivoiriens,³ dans la pratique, depuis 1960, les ressortissants de la Cédéao avaient

¹ «Il ne s'agit pas du tout de remettre en cause de quelque manière que ce soit la politique d'ouverture et d'accueil qui a toujours été celle de la Côte-d'Ivoire; cependant, vous savez tous que l'insécurité et le grand banditisme se sont développés ces dernières années à un rythme tel que le gouvernement ne pouvait pas rester sans réagir, lui qui a la responsabilité d'assurer la sécurité des biens et des personnes» («Fraternité Matin» du 11/10/91, organe de presse gouvernemental, favorable au PDCI). Dans quelle mesure le rétablissement de la sécurité des personnes peut-il être conditionné par l'instauration d'un contrôle des étrangers? Quel raisonnement sous-tend cette initiative?

² La Cédéao - Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest - établie en 1975 regroupe 16 pays africains: Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte-d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Liberia, Mali, Mauritanie, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone et Togo) ainsi que la C.E.A.O., membre international. En 1979, un protocole a été signé sur la libre circulation des personnes, le droit de résidence et d'établissement, complété en 1986.

³ La qualité d'ivoirien est donnée à la naissance ou acquise par naturalisation «Sont électeurs dans les conditions déterminées par la loi tous les nationaux majeurs des deux sexes jouissant de leurs droits civils et politiques» (article 5).

90122

toujours pu voter. Le Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI) avait d'ailleurs pu asseoir sa souveraineté grâce au soutien des populations burkinabè en particulier; la réélection d'Houphouët-Boigny en 1990 a été rendue possible précisément en grande partie grâce au vote des étrangers.⁴ A l'heure du multipartisme, Henri Konan Bédié, chef de l'État ivoirien (successeur constitutionnel) entendait bien pérenniser cette stratégie électorale.⁵ Le gouvernement proposa donc la mise en conformité de cette pratique avec les textes constitutionnels et, dans le même temps, incita les étrangers à prendre la nationalité ivoirienne anticipant sur une remise en question de cette proposition.⁶ Le projet de loi déposé au printemps 1994 et accordant le droit de vote aux «non-nationaux ressortissants de la Cédéao en application du protocole portant citoyenneté de la communauté et inscrits sur la liste électorale» fut en effet très mal accueilli par les partis de l'opposition qui accusèrent le gouvernement de procéder à «une cour honteuse aux étrangers» et de vouloir violer la constitution. D'aucuns firent remarquer qu'en stigmatisant les non-nationaux comme étrangers, l'institution préalable de la carte de séjour avait rendu caduque la notion même de citoyenneté.⁷ Rendant les étrangers responsables du maintien du PDCI au pouvoir, l'opposition ne ménagea pas les communautés étrangères, recourant à l'intimidation au travers des médias, allant notamment jusqu'à qualifier la communauté Burkinabè en Côte-d'Ivoire - communauté étrangère la plus importante au plan numérique - de «bétail électoral».⁸ Un second projet de loi fut alors présenté et, cette fois, ratifié par les parlementaires. Respectant la constitution, il limite donc le droit de vote aux seuls Ivoiriens.⁹

La controverse rebondit alors sur les conditions d'éligibilité et sur le contenu de l'article 49 du nouveau code électoral: «Nul ne peut être président de la République s'il n'est âgé d'au moins 40 ans révolus et s'il n'est Ivoirien de naissance, né de père et de mère eux-mêmes Ivoiriens de naissance. Il doit n'avoir jamais renoncé à la nationalité ivoirienne. Il doit en outre avoir résidé de façon continuée en Côte-d'Ivoire pendant les cinq années qui précèdent la date des élections». On peut d'abord se demander comment un candidat à la magi-

⁴ Toutefois, à notre connaissance, aucune étude de type sortie des urnes permettant d'administrer la preuve n'a été réalisée.

⁵ «Notre position au PDCI-RDA est claire. Nous n'allons pas retirer le droit de vote à des gens qui depuis 1945 votent en Côte-d'Ivoire. Il n'en est pas question». «Fraternité Matin» du 30/05/94.

⁶ «Les communautés africaines vivant en Côte-d'Ivoire depuis vingt, trente, quarante ans, veulent-elles intégrer la nation ivoirienne ou veulent-elles rester toujours communautés étrangères?». Propos de M. Dona Fologo, ministre d'État chargé de l'intégration nationale, rapportés dans «Fraternité Matin» du 27/12/93.

⁷ «La Voix», n. 776 du 25/04/94, quotidien proche du FPI (Front Populaire Ivoirien).

⁸ «Pour la constitution du 'bétail électoral' Les Burkinabè chez Charles Donwahi», «La Voie» du 18/04/94.

⁹ «Sont électeurs les nationaux des deux sexes et les personnes ayant acquis la nationalité ivoirienne soit par naturalisation soit par mariage» (art.3 du nouveau code électoral). Celui qui a acquis la nationalité ivoirienne par naturalisation ne peut pendant un délai de dix ans à partir du décret de naturalisation être investi de fonctions ou de mandats électifs et ne peut pendant un délai de cinq ans être électeur ou nommé à des fonctions publiques rétribuées par l'État.

strature suprême peut à la fois être né Ivoirien et avoir 40 ans ou plus alors que c'est seulement à partir de 1960 et donc de la proclamation de l'indépendance du pays que la nationalité ivoirienne est devenue une réalité. L'adoption de ces nouvelles conditions d'éligibilité déclencha des critiques véhémentes et provoqua des dérapages xénophobes. "Chercher l'étranger! Depuis le vote du nouveau code électoral, on n'a jamais autant scruté les arbres généalogiques" titrait "Jeune Afrique" à quelques mois des élections.¹⁰ Et de faire remarquer que les propres enfants d'Houphouët-Boigny mais aussi du président de l'Assemblée nationale, du vice-président de la Cour suprême, du premier ministre et d'autres ministres d'État – parce que de mère non ivoirienne – ne pouvaient être éligibles. Au nom de l'identité ivoirienne et en raison de leur patronyme à consonance "étrangère", des responsables de fédérations et des directeurs de sociétés furent mis à l'index. A l'égard de métisses, des délits de faciès furent même enregistrés. Au-delà de la dérive nationaliste qu'elles suscitèrent et qui fut largement répercutée par la presse, les nouvelles clauses d'éligibilité mettaient hors-jeu le principal concurrent de Henri Konan Bédié à la présidence de la République, l'ex-premier ministre, Alassane Ouattara, leader du RDR (Rassemblement des Républicains). Directeur général adjoint du Fonds Monétaire International (FMI) à Washington, ce dernier n'a pu justifier de cinq années de résidence ininterrompue en Côte-d'Ivoire.

Le 22 octobre 1995 a eu lieu, dans un climat agité, la première consultation électorale présidentielle depuis la disparition de Félix Houphouët-Boigny. Boycottée par les principaux partis de l'opposition¹¹ qui réclamaient la révision du code électoral,¹² elle a porté à la magistrature suprême Henri Konan Bédié. Seul autre candidat dans la course à la présidence: Francis Wodié du Parti Ivoirien des Travailleurs (PIT) qui obtenait 3,75% des suffrages exprimés.

Ayant adopté pendant plus de trois décennies une attitude très libérale en matière d'immigration, sous l'effet de la crise prolongée et en rapport avec l'adoption du multipartisme, la Côte-d'Ivoire semble avoir modifié son discours politique et réviser ses dispositions réglementaires, stigmatisant l'étranger. De fait, avec plus de trois millions d'étrangers dont 1,8 millions d'immigrants pour une population totale de plus de 10 millions,¹³ la Côte-d'Ivoire est devenue le

¹⁰ "Jeune Afrique", 1777, 26/01 au 01/02/95.

¹¹ Le Front Populaire Ivoirien (FPI) avec à sa tête Laurent Gbagbo et le RDR (qui s'est détaché de l'ex-parti unique en avril 1994) sont les partis qui drainent le plus de partisans; ils se sont alliés provisoirement pour former le Front Républicain.

¹² Derrière une volonté apparemment commune d'obtenir une révision du code électoral se cachent des revendications divergentes. Si le RDR, parti de Alassane Ouattara ne peut que remettre en question les conditions d'éligibilité et souhaiter le retrait du code, d'autres partis qui ont aussi boycotté les élections ont par ailleurs dénoncé "l'invasion des étrangers" et expliqué qu'élire Ouattara constituerait une insulte à la Côte-d'Ivoire. Le FPI, de son côté, parle d'amendement du code électoral. A l'instar du PIT, il s'est toujours prononcé contre le vote des étrangers; avant tout, il réclame la constitution d'une commission électorale indépendante pour garantir le bon déroulement et la transparence des opérations électorales.

¹³ Sur une population globale de 10.815.964 habitants, 3.039.035 sont étrangers (28%) parmi lesquels 1.861.800 sont immigrants (RGPH 1988).

premier pays d'immigration d'Afrique de l'Ouest. Pourtant cette présence étrangère en Côte-d'Ivoire n'est pas récente. On y relevait déjà 17% d'étrangers en 1965. De surcroît, si entre les deux derniers recensements (1975-1988) la proportion d'étrangers a augmenté de 6%, la part des nouveaux migrants dans cette population est en nette diminution.¹⁴ C'est le poids de la main-d'œuvre immigrée dans l'économie nationale qui est en cause: en 1975, la population étrangère africaine (21%) occupait 46% des emplois et percevait plus de 26% de la masse salariale (Ministère du Plan, 1976-80). La visibilité de l'étranger se serait accentuée à mesure que les Ivoiriens estimaient trop limitée l'efficacité de la politique d'ivoirisation.

Interprétés par les uns¹⁵ comme une nécessité pour renforcer voire sauvegarder "la conscience nationale ivoirienne", par les autres¹⁶ comme le signe d'une rupture définitive avec un passé où l'ethnocentrisme, le tribalisme et l'exclusion avaient été soigneusement évités, tous ces remaniements juridiques ont fait naître une large polémique sur la place des étrangers dans la société ivoirienne, créant au sein d'une même nationalité plusieurs catégories d'Ivoiriens. Repenser la place de l'autre, c'est dans le même temps s'interroger sur sa propre identité. En proie à une vive efflorescence, la presse ivoirienne s'est fait l'écho de ce malaise identitaire donnant à voir les premières lézardes de division. L'ivoirité ne semble jamais avoir été autant questionnée, mesurée.¹⁷ "Vrais Ivoiriens", "Ivoiriens de souche", "Ivoiriens purs sang ou de première classe", "Ivoiriens de fibres multi-séculaires", "demi-Ivoiriens", "Ivoiriens de circonstance", "Ivoiriens de seconde zone": toutes ces expressions qui émaillent les discours repris par la presse écrite peuvent faire craindre une dérive xénophobe.

Dans ce climat troublé, propice à l'instrumentalisation politique des identités, quelles stratégies développent les ressortissants du Sénégal résidant ou travaillant en Côte-d'Ivoire? Comment négocient-ils leur place, comment s'organisent-ils? Étrangers, immigrés, frères de la Cédéao, Ivoiriens "de circonstance", "faux Ivoiriens", quels regards leur porte-t-on? A mesure que les Ivoiriens développent de nouvelles assignations identitaires, quelles attitudes adoptent en retour les Sénégalais et quelles représentations sont-ils convaincus de renvoyer?

¹⁴ En 1975, 26% des étrangers étaient nés en Côte-d'Ivoire; en 1988, ils étaient 43%.

¹⁵ "Nous ne sommes pas menacés; il est seulement l'heure d'être ivoirien. Il y a un changement de mentalité. Le président Félix Houphouët-Boigny a fait des choses remarquables, mais sur certains problèmes, il n'a pas été suivi par les Ivoiriens, par exemple sur l'octroi de la nationalité ivoirienne à tous les ressortissants des pays du Conseil de l'Entente; c'était déjà un début de l'ivoirité". Propos tenus par P. Yangni N'Da, chef du Cercle national Bédié, mouvement de soutien de la société civile au président ("Africa International", octobre 1995).

¹⁶ "Il y a beaucoup d'Ivoiriens d'origine étrangère, comme par exemple les Sénégalais qui se sont installés en Côte-d'Ivoire entre le XVIII^e et le XIX^e siècle... Tous ces gens ont trouvé que le pouvoir actuel est en train de piétiner ce que Houphouët-Boigny a construit durant trente ans", propos tenus par Djeni Kobina, secrétaire général du RDR ("Africa International", octobre 1995).

¹⁷ "Les Ivoiriens du nord en général ont une ivoirité réduite par rapport à celle des Ivoiriens des autres régions" ("L'essentiel" du 2/12/94, organe de presse proche du RDR).

Une des premières communautés sénégalaises à l'étranger

Si les Sénégalais de Côte-d'Ivoire constituent l'une des plus importantes communautés sénégalaises installées à l'étranger, ils représentent à peine 1,3%¹⁸ de l'ensemble non ivoirien. C'est dire combien ils sont minoritaires en comparaison des Burkinabè, qui rassemblent plus de la moitié des étrangers vivant en Côte-d'Ivoire, ou même des Maliens et des Guinéens. D'après la Statistique ivoirienne, la population sénégalaise en Côte-d'Ivoire aurait presque doublé entre les deux recensements, passant de 19.179 (RGP 1975) à 39.727 personnes (RGPH 1988). Selon les autorités sénégalaises, qui ne sont pourtant pas en mesure de quantifier les flux de leurs ressortissants à l'étranger selon des méthodes statistiques fiables, la Côte-d'Ivoire n'apparaît plus comme l'*Eldorado* d'antan; elle serait de plus en plus concurrencée par l'Italie,¹⁹ et les États-Unis après l'avoir été par la France²⁰ dans les années 1970. Les derniers dénombrements produits par les autorités sénégalaises à l'occasion des élections présidentielles de 1992 demeurent encore bien éloignés des recensements ivoiriens: fin 1993, le Consul, interrogé à Abidjan, estimait entre 45.000 et 50.000 le nombre de Sénégalais en Côte-d'Ivoire pour 70.000 immatriculations²¹ alors que fin 1994, après évaluation des travailleurs clandestins, les instances diplomatiques en comptaient 150.000.²² 25 ans plus tôt, lors de la signature d'un traité d'amitié entre les deux pays, le quotidien "Le Soleil" ²³ estimait, quant à lui, à 600.000 le nombre de Sénégalais en Côte-d'Ivoire, excluant pourtant de sa comptabilité ceux qui avaient pris la nationalité ivoirienne.

Difficile donc de se faire une idée après confrontation de tendances si divergentes. Une certitude cependant: en 1995, si l'espace migratoire des Sénégalais s'est encore élargi, la Côte-d'Ivoire en fait toujours partie. Difficile aussi d'évaluer la part des migrants nouvellement arrivés par rapport aux Sénégalais de deuxième ou troisième génération. Ces derniers peuvent ne pas avoir été comptabilisés dans les recensements s'ils n'ont pas conservé leur nationalité sénégalaise. Et les recensements ne permettent pas toujours de distinguer – pour chaque groupe d'âge – les Sénégalais nés en Côte-d'Ivoire de ceux qui sont nés au Sénégal. Pourtant, il semblerait bien que la population sénégalaise installée en Côte-d'Ivoire soit composée pour l'essentiel de primo-migrants. En 1975, les

¹⁸ Que l'on considère le Recensement Général de Population d'avril 1975 (RGP) ou le Recensement Général de Population et de l'Habitat 1988; données brutes, 1991 (RGPH).

¹⁹ Au 31/12/93, 26.368 Sénégalais étaient recensés en Italie (O. Schmidt di Friedberg, *Islam, solidarietà e lavoro*, Torino, 1994).

²⁰ 42.000 Sénégalais immigrés en France en 1988 (OMI); 45.260 en 1991 (OMI).

²¹ "Le Soleil", 15/12/93. Tout Sénégalais doit se faire connaître ou recenser, immatriculer, auprès de son ambassade à l'étranger. L'immatriculation a une fiabilité très limitée: d'après la Direction des Sénégalais de l'extérieur 45.000 auraient été immatriculés à l'occasion des élections de 1992. À l'ambassade du Sénégal en Côte-d'Ivoire, lors de notre dernier passage en décembre 1994, le chiffre de 12.000 nous a été communiqué.

²² Chiffre communiqué à la Direction des Sénégalais de l'Extérieur et diffusé à l'occasion de son Symposium, à Dakar les 4 et 5 novembre 1994.

²³ "Le Soleil", 17/12/71.

Sénégalais nés en Côte-d'Ivoire représentaient seulement 18% de la population sénégalaise de Côte-d'Ivoire (Condé, 1978). Si pour 1988, aucune indication équivalente n'est disponible, le rapprochement des données de 1987 et 1988 permet de conclure que l'accroissement de la population sénégalaise en Côte-d'Ivoire repose pour près des deux tiers sur l'arrivée de nouveaux migrants et pour un tiers sur les naissances.

C'est une migration d'hommes seuls. La communauté sénégalaise se démarque d'ailleurs des autres communautés immigrées par le plus fort taux de masculinité: 233 hommes pour 100 femmes (RGPH 1988). Dans le quartier d'Adjamé (Abidjan) par exemple, en décembre 1994, 90 femmes seulement étaient dénombrées pour 1.900 Sénégalais résidents.²⁴ Toujours selon le RGPH de 1988, deux Sénégalais sur trois sont célibataires. Et ceux qui sont mariés vivent rarement en continu avec leurs épouses – celles-là circulant beaucoup entre leur milieu d'origine et les lieux de migration quand elles ne viennent pas à tour de rôle rejoindre leurs maris polygames. Encore plus frappante est l'absence des enfants si nombreux dans les cours au Sénégal. Quelques 7.000 enfants de moins de dix ans ont été recensés soit 18% seulement de l'ensemble de la population sénégalaise (RGPH 1988).

C'est aussi une migration urbaine orientée principalement vers Abidjan puis Bouaké, Daloa et les villes de la forêt du quart sud-est. Parmi l'ensemble des communautés étrangères, la communauté sénégalaise vient effectivement en deuxième position pour le taux d'urbanisation (RGPH 1988). Les *Wolof* s'installent de préférence dans la capitale, les gens de la vallée du fleuve Sénégal essaient plutôt dans les villes de l'intérieur.

Une histoire migratoire à rebondissements ²⁵

Bien sûr à eux-seuls ces ordres de grandeur ne suffisent pas à caractériser une population immigrée sénégalaise disparate dont l'implantation en Côte-d'Ivoire s'est faite par vagues successives. Constitutive de la mise en valeur de la colonie ivoirienne (1880-1920), la première vague migratoire avait conduit, une fois démobilisés, des "tirailleurs" sénégalais, originaires le plus souvent des "quatre communes"²⁶ et donc citoyens français à s'installer durablement à proximité de leurs anciennes garnisons sur le littoral atlantique.²⁷ *Wolof* en grande majorité, ils deviennent maçons, menuisiers ou boulangers, valorisant un savoir-faire acquis au cours de leur service militaire. De concert avec les marabouts *Toucouleur*, qui par d'autres détours ont gagné le même territoire, ils contribuent à l'expansion de l'islam dans le sud-est ivoirien, instituant la prière publique, et y édifient les premières mosquées.

²⁴ Données fournies par des Sénégalais en charge de recenser la population sénégalaise dans la commune d'Adjamé (Recensement en cours en décembre 1994).

²⁵ Pour des précisions sur l'installation des Sénégalais en Côte-d'Ivoire, voir Beugre & d'Alepe (1992), Bredeloup (1994), Triand (1974) et Zie & Vrih (1992).

²⁶ Saint-Louis, Gorée, Dakar et Rufisque.

²⁷ En 1913, la colonie sénégalaise de Bassam regroupait 300 personnes (Archives Nationales du Sénégal, ANS 5 G 64).

Recrutant entre 1889 et 1939 des employés de factoreries déjà expérimentés, la colonie française participe activement à la deuxième vague d'immigration sénégalaise. Victimes du système colonial sur leur propre territoire, d'autres négociants sénégalais accompagnent le mouvement, espérant recouvrer leur statut de "commerçants libres". Qu'ils soient à leur compte ou engagés par des sociétés françaises, ils jouent un rôle important dans la pénétration marchande à l'intérieur du territoire ivoirien, collectant les produits du crû en brousse et les échangeant contre des produits manufacturés. Mais au lendemain de la Deuxième Guerre mondiale, les maisons de commerce ne maîtrisent plus totalement l'activité commerciale; l'afflux de capitaux publics en provenance de la métropole favorise l'émergence de nouveaux marchés indépendants et de nouveaux intermédiaires. Les entrepreneurs sénégalais disparaissent alors de la scène ivoirienne remplacés par des Libanais et des autochtones. Leur destin s'achève au moment même où débute "la prospérité ivoirienne" avec l'essor des plantations et où, paradoxalement, la migration sénégalaise prend de l'ampleur.

Fuyant les difficultés économiques, les Sénégalais, qui s'y installent après 1945, n'ont aucun lien, aucun point commun avec leurs compatriotes, grands commerçants. Ce large mouvement rassemble avant tout des aventuriers bien décidés à faire rapidement fortune au pays de cognac avant de rentrer définitivement au Sénégal; ils s'installent dans les cités ivoiriennes où ils travaillent comme artisans (menuisiers, tailleurs, bijoutiers, boulangers), ouvriers (mécaniciens), contremaîtres, commerçants (bouchers, colporteurs, détaillants, réparateurs de montres) quand ils ne trafiquent pas le diamant en brousse (Bredeloup, 1994). Contrairement à leurs aînés, ces jeunes célibataires ne sont pas instruits; ils n'ont pas non plus l'intention de nouer des liens matrimoniaux exogamiques pour faciliter leur insertion ivoirienne. Quelques-uns ont eu le loisir d'acquérir une qualification dans la cité dakaroise qu'ils tentent d'exporter dans une Côte-d'Ivoire en plein essor. Au début des années 1960, les *Lawbe* – boisseliers sénégalais – intègrent également la Côte-d'Ivoire dans leurs réseaux commerciaux internationaux. C'est dans la forêt ivoirienne qu'ils s'approvisionnent en matière première, c'est à Abidjan qu'ils fabriquent les statuettes en séries et c'est encore à partir de la Côte-d'Ivoire qu'ils redistribuent la marchandise vers l'Europe et les États-Unis. Ruraux ou urbains, analphabètes ou lettrés, hommes libres, hommes de caste ou anciens captifs, si tous les Sénégalais sont massivement attirés par la ville ivoirienne, quelques-uns déjà la considèrent *a posteriori* comme une étape sur le chemin qui mène au Congo ou en France. En 1995, un arrêt même prolongé en Côte-d'Ivoire est de moins en moins synonyme d'une installation définitive, d'une intégration dans le pays. En cette période de turbulences, le territoire ivoirien est appréhendé d'emblée comme un tremplin vers l'Europe méditerranéenne (Italie, Espagne), les États-Unis ou le Sud de l'Afrique (Cameroun, Congo, Gabon, Afrique du Sud). En cas d'expulsion d'un de ces pays, il peut devenir momentanément et parfois durablement une zone de repli.

En 1995, la population immigrée d'origine sénégalaise est loin de former une communauté cohérente et harmonieuse. C'est en arpenter le pays, en confrontant observations et entretiens, en étudiant la composition du bureau des structures associatives qu'on parvient à se faire une idée plus juste de sa diversité. La visibilité des "bana bana" (terme désignant les colporteurs ou vendeurs de rue) dans les villes de l'intérieur fait oublier l'hétérogénéité de la population

sénégalaise en Côte-d'Ivoire. Des *Soninke* stationnent dans une rue de Treichville. Ils proposent, échangent des devises sur le même trottoir que des Ghanéens et Togolais. Des cadres casamançais – assureurs, agents commerciaux, enseignants ou imprimeurs – sont à l'initiative d'une association sise à Marcory. Avec pour devise "L'union pour la Solidarité", ils proposent gracieusement des cours du soir aux Ivoiriens; une façon pour eux de signifier leur volonté d'intégration et de lier leur avenir aux projets des Ivoiriens. D'autres Casamançais de condition plus modeste assurent la cuisine et le service dans des restaurants sénégalais de Treichville. Ce qui fait dire à un jeune *Sereer* wolofisé condescendant: «Jamais un *Wolof* ne débiterait comme un servant; nous, on préfère faire le commerce et être notre propre chef». Des Sénégalaises tiennent aussi des restaurants. Les unes livrent le midi sur le lieu de travail (marchés, boutiques) et le soir à domicile le plat de riz à des compatriotes. Dans le quartier Haras d'Abidjan, d'autres développent en parallèle de la restauration ou d'un débit de boisson une activité de prostitution. Bien que jamais nommés par leurs compatriotes majoritaires qui, dans leur auto-définition, occultent le minoritaire et l'illicite, tous ces Sénégalais et Sénégalaises ont aussi investi l'espace ivoirien.

L'identité des minorités étrangères est produite par le regard du majoritaire autrement dit par l'attitude de la société d'accueil elle-même polymorphe (pouvoirs publics, média, homme de la rue), mais aussi, à partir des représentations que ces minorités pensent renvoyer à l'autre et à partir de celles que distillent les sociétés d'origine au travers de leurs politiques et discours. Bien entendu, ces constructions identitaires ne sont pas figées; elles évoluent à mesure que les enjeux économiques ou politiques se transforment. La relation à l'autre revêt alors de nouvelles formes. En trois tableaux correspondant grossièrement à trois périodes de l'histoire ivoirienne – coloniale, "houphouetiste" et "post-houphouetiste", il s'agira de montrer comment, en situation d'émigration et d'interaction, des Sénégalais ont décliné des conduites identitaires variées, apparentées tantôt à des bricolages individuels, tantôt à des tactiques collectives.

L'allochtone instrumentalisé ou instrumentalisant?

Auxiliaires des maisons de commerce et parfois même de l'administration, les commerçants sénégalais s'installant en Côte-d'Ivoire furent d'emblée instrumentalisés par les colons français. Bien que peu nombreux, par leur seule présence, ils devaient retarder l'apparition d'une élite commerçante autochtone et l'entrée sur la scène commerciale des Libano-syriens, négociants déjà expérimentés. Devenus chefs de succursales ou recyclés en entrepreneurs indépendants une fois retraités, les Sénégalais restèrent davantage les "complices" des colons français que leurs concurrents, dépendant de crédits que ces derniers daignaient leur octroyer, des débouchés qu'ils leur offraient. S'associant à des exportateurs européens, diversifiant leurs activités (commerçants-planteurs, transporteurs), intégrant le négoce interafricain (cola, sel), les commerçants "libres" purent, quant à eux, faire fructifier leurs affaires de façon plus autonome mais aussi éphémère. L'exil sur le sol ivoirien ne leur permit pas de recouvrer leur indépendance ni la fortune que la traite de la gomme arabique leur avait fait connaître dans les escales du fleuve Sénégal.

Quelques années plus tard, au moment où l'économie ivoirienne prospère, à la surprise des colons, les Sénégalais sont plus nombreux à soutenir les revendications des Ivoiriens qu'à composer avec le pouvoir colonial. Originaires des quatre communes du Sénégal pour la plupart (Saint-Louis, Gorée, Rufisque, Dakar), ils sont citoyens français; ce statut, qui leur avait été accordé avec une visée assimilationniste, les préserve d'une arrestation arbitraire et leur donne le droit d'interpeller directement les instances administratives et politiques coloniales. L'historien M. Diouf (1995) a montré que, au Sénégal, contrairement à certaines idées reçues, le projet colonial d'assimilation des originaires des quatre communes avait pour partie échoué et, à l'inverse, favorisé des recompositions identitaires fertiles sans qu'il y ait eu dilution de "l'identité africaine". Les "originaires" auraient «créé une civilité qui leur est propre et une culture faite d'appropriation et de redéfinitions, combinées à une défense intransigeante et de leurs droits politiques de citoyens et de leurs statuts particuliers (de musulmans et de chrétiens africains)». En Côte-d'Ivoire, tout en conservant leurs codes sociaux et religieux propres, les Sénégalais usent de leur citoyenneté française et de leur instruction, d'abord pour obtenir des privilèges dans leur activité professionnelle (recruter du personnel local dans leurs plantations, obtenir des facilités de crédit), mais aussi, pour dénoncer les abus de l'administration coloniale à l'endroit des populations autochtones.

Comment interpréter ces dernières interventions? Faut-il n'y voir là qu'une simple tactique opportuniste destinée à gagner la confiance de la population autochtone et à consolider des liens en vue d'élargir la clientèle ou de la fidéliser? Zie et Vrih (1992) racontent comment, en prenant la défense des autochtones, Samba Gueye put récupérer auprès de chefs coutumiers reconnaissants des terres à cultiver et Mandoye N'Doye, des clients.²⁸ Ou encore cet intérêt nouveau pour la société locale participe-t-il d'une volonté de l'intégrer? A la tête de grandes familles, les commerçants sénégalais qui avaient contracté des mariages polygamiques mais aussi exogamiques, épousant pour certains d'entre eux des originaires de l'Indénie, entendaient-ils ainsi préparer l'avenir de leur descendance? A première vue, cette position peut apparaître intenable parce que le fruit d'apparentes contradictions. Elle fut d'ailleurs perçue comme un affront par les colons qui, sans tarder, changèrent de collaborateurs et, par cette décision, contribuèrent au déclin des commerçants sénégalais en Côte-d'Ivoire. De leur côté, les autochtones – à qui les Sénégalais faisaient ombre en occupant le créneau commercial – auraient pu également considérer cette volonté de rapprochement comme une vulgaire manœuvre économique. Mais c'eût été négligé le fait qu'ils pouvaient interagir et disposer de moyens de pression. Grands électeurs de la Chambre de commerce, en même temps qu'ils étaient devenus notables dans les petites villes ivoiriennes, les Sénégalais avaient aussi des obligations à respecter envers les citoyens non-citoyens. Et, mesurant la réussite d'une entreprise autant au nombre de cadets sociaux qu'à la richesse économique accumulée, ils ne pouvaient y déroger. De surcroît, dominés et une seconde fois déclassés par les colons français, il était compréhensible qu'ils cherchent un appui auprès d'autres interlocuteurs.

²⁸ Samba Gueye et Mandoye N'Doye se sont installés en Côte-d'Ivoire à la fin du 19^{ème} siècle, constituant les premières fortunes sénégalaises.

Dans cette perspective, ne pourrait-on pas considérer que la citoyenneté française a été utilisée comme une arme permettant légalement de prendre la défense d'un Autre qui est comme soi, africain et colonisé? En effet, si dans un premier temps, les commerçants sénégalais ont pu essayer de s'assimiler au dominant, en déplaçant l'injonction dévalorisante de "colonisé" sur les autochtones, progressivement réalisant que dans le schéma de domination coloniale, ils ne pourraient jamais acquérir une réelle autonomie, ils ont été conduits à contester les structures d'interaction telles qu'elles se définissaient alors; l'autochtone pouvant devenir un allié, celui par lequel le changement peut surgir. Selon des stratégies individuelles, des Sénégalais auraient donc à leur tour instrumentalisé l'identité qui leur avait été assignée. N'ayant pas les moyens de la rejeter, ils en auraient joué et l'auraient détourné de ses objectifs. Ils se seraient donc appuyés sur les privilèges qu'elle offrait pour défendre la position des populations locales. Le soutien accru des Sénégalais à la cause autochtone est très certainement à relier aux remous politiques qui se développent dans la sous-région, à la contestation qui s'organise à partir de 1945. Sinon comment expliquer notamment le changement de vue radical de Samba Gueye qui longtemps "fut avec la complicité de l'administration coloniale l'animateur principal de l'opposition passive contre le pouvoir autochtone, les revendications de la cour royale et des lettrés agni du Sanwi" (Zie & Vrih, 1992: 260) avant de se convertir à partir de 1946 en un fervent militant du PDCI-RDA?

Les commerçants sénégalais auraient été citoyens français, responsables de la communauté musulmane et auraient à l'occasion défendu les droits des autochtones quand ils ne se seraient pas ivoirisés après avoir été auxiliaires des agents de la colonie. Apparemment contradictoires ces identifications auraient coexisté, cohabité sans qu'elles n'entrent nécessairement en conflit. Selon une démarche individuelle, les Sénégalais de Côte-d'Ivoire auraient tout à la fois opté pour l'assimilation au majoritaire, l'ajustement, l'ambivalence et le retrait élevant le paradoxe au rang de stratégie identitaire. Il s'agirait là d'une «manière d'agir dont la caractéristique n'est pas tellement d'emprunter un peu de chaque extrême ou contraire et d'abandonner le reste, mais de les prendre tous deux en même temps et au même endroit» (Barel, 1989).

Les Sénégalais insérés dans des réseaux de compétence transnationaux mais en retrait dans la société ivoirienne

Contrairement à leurs aînés dont le séjour ivoirien avait été engagé avec pour perspective de renégocier à leur avantage les relations de travail avec le colon français, au lendemain des Indépendances, la migration des Sénégalais en Côte-d'Ivoire s'organise en dehors de tout accord de coopération ou de travail préalable. Artisans ou commerçants, travaillant le plus souvent à leur compte, les nouveaux immigrants ne développent aucun rapport professionnel de dépendance avec leurs hôtes ivoiriens. Abidjan s'impose comme une plate-forme commerciale au sein du continent africain, la clientèle des Sénégalais n'est pas seulement ivoirienne et leurs circuits d'approvisionnement ne dépendent que très rarement de fournisseurs ivoiriens.

Tailleurs, bijoutiers, cordonniers, jeunes et moins jeunes, gens de caste le plus souvent, la plupart des artisans sénégalais ont déjà acquis une solide formation avant de gagner le pays de cocagne.²⁹ Se faisant connaître et apprécier pour la qualité de leurs prestations mais aussi pour leur aptitude à transmettre leur savoir-faire, ils valorisent doublement leurs compétences. A Treichville comme à Adjamé, les tailleurs sénégalais prennent en apprentissage des Nigériens, Guinéens ou Burkinabè, parfois des Ivoiriennes pour la confection dames; jamais d'Ivoiriens. De leur côté, des bijoutiers sénégalais initient des Burkinabè, fils de forgerons aux techniques de l'orfèvrerie. Les Ivoiriens ne semblent pas non plus disposés à travailler dans ce secteur. Les artisans sénégalais occuperaient des créneaux jamais occupés par les Ivoiriens peu enclins à s'engager sur le chemin de l'apprentissage de métiers qu'ils jugent peu valorisants et insuffisamment rémunérateurs. Ceux-là aspireraient à un statut de haut fonctionnaire ou de cadre supérieur, à des fonctions politiques, administratives ou économiques élevées que seul un cursus scolaire rondement mené peut permettre. «Les Ivoiriens eux, ils ne veulent pas faire les métiers. Ils préfèrent étudier. Mais ça ne sert à rien... Ils disent qu'on travaille bien et comme on passe tout notre temps à travailler, on ne peut pas être des escrocs».³⁰ En des termes plus diplomatiques, l'Ambassadeur du Sénégal exprimait l'idée voisine d'une division naturelle du travail entre les Ivoiriens et les allochtones qui ne pouvait que se pérenniser: «Sur le plan économique, il y a une sorte de division des tâches. Même si les étrangers sont plus actifs dans certains secteurs, cela ne gêne pas tellement les Ivoiriens. Ce sont plutôt des difficultés propres à l'économie ivoirienne même qui les gênent».³¹

La conjoncture économique défavorable aurait fait évoluer les pratiques et modèles ivoiriens plus vite que les discours de l'Autre sur ces pratiques. Autrement dit, les Ivoiriens n'auraient plus confiance en l'efficacité de l'institution scolaire comme garant de la promotion sociale (Proteau, 1994), alors que les Sénégalais de Côte-d'Ivoire seraient peu nombreux à avoir pris conscience de ce changement, convaincus de pouvoir travailler encore longtemps dans un secteur protégé. Plus que la crainte d'une concurrence autochtone, en réalité c'est l'augmentation de la matière première – l'or brut – qui aurait incité des bijoutiers sénégalais à rentrer au pays où les dépenses de fonctionnement sont moindres.³²

²⁹ Pendant près de trois décennies, l'économie ivoirienne a connu un essor considérable grâce aux recettes issues des cultures de rente (café, cacao). La Côte-d'Ivoire est alors devenue pour bon nombre d'étrangers le pays où on pouvait rapidement faire fortune.

³⁰ Extraits d'entretiens collectifs conduits à Abidjan en décembre 1994 auprès d'artisans sénégalais.

³¹ «Le Soleil» du 15/12/93.

³² En Côte-d'Ivoire, il n'existe pas une bourse officielle de l'or et les troubles politiques dans les pays producteurs voisins (Sierra Leone, Libéria) perturbent les circuits d'approvisionnement. Dans ces conditions, les bijoutiers sont tributaires de leurs fournisseurs qui font grimper les prix. A la suite de la dévaluation du franc CFA, les prix ont connu des variations encore plus importantes (de 3.000 francs CFA, le gramme est passé à 5.000 francs) et les bijoutiers n'ont pas pu ou su réviser à temps leurs prix de vente.

Les Sénégalais continuent de percevoir les Ivoiriens comme des étudiants permanents, «attardés» ou encore des fonctionnaires «assis» dans des bureaux attirés par les honneurs et l'argent facile à gagner. La production de ce stéréotype n'est en rien impliquante; ils reprennent à leur compte toute une série d'images éculées distillées déjà par bon nombre d'observateurs étrangers qui renvoient à des conceptions du travail divergentes. Le travail peut se mesurer à l'aune des revenus monétaires qu'il rapporte; il peut aussi s'inscrire dans une démarche initiatique et renvoyer à l'acquisition d'un métier; il peut encore être associé à une action physique, manuelle. Pour ceux-là, l'échange des biens comme le commerce des idées ne peuvent être assimilés à un travail: «Les Sénégalais ne travaillent pas, ils font du commerce» (propos de migrants burkinabè installés à Abidjan).

Quand l'artisan sénégalais croit parler de l'Autre, par un jeu de miroir, il se donne aussi à voir. Les gens de métier semblent avoir intériorisé l'identité qui leur a été prescrite par les sociétés hiérarchisées *wolof* ou *haalpulaaren* puis reprise par les administrateurs et ethnologues coloniaux, une identité d'homme casté quasiment légitimée et figée par un ordre naturel. Alors que l'Autre est habilité à émettre des opinions et des préférences, à gravir les différents échelons de l'échelle sociale, les artisans s'excluent d'eux-mêmes des professions les plus recherchées; ils peuvent seulement prétendre influencer sur la matière, en la transformant. Ils font ce que l'Autre ne veut pas faire. Et c'est en se marginalisant qu'ils justifient leur place, en se dévalorisant qu'ils désamorcent tout conflit comme si le renforcement de leurs stigmates leur permettait de les assumer. En situation d'émigration, leur structure identitaire semble conserver une certaine rigidité. Pourtant, la valorisation de leur identité dépend aussi des connotations que leur attribuent les Ivoiriens – groupe dominant – que des mythes qu'ils véhiculent sur leur propre groupe d'appartenance. Autrement dit, les conduites identitaires des artisans sénégalais en Côte-d'Ivoire correspondent moins à une réactivation d'un substrat culturel conçu comme une denrée immuable qu'à une re-création.

De manière générale, les Sénégalais rencontrés attribuent aux Ivoiriens des marqueurs flous. Ou plus précisément, ils ne s'autorisent pas à émettre directement des avis plus tranchés conscients peut-être du poids des mots: «Les Ivoiriens sont gentils, corrects; on peut plaisanter avec eux». Ils admettent cependant faire l'expérience de l'interaction; cette relation à l'autre s'exprimant sur un registre policé. En revanche, ils taisent bien souvent leur expérience de la violence urbaine. Pourtant, certains d'entre eux en ont été les victimes: de la «violence d'en bas» impulsée par ceux qui braquent les conducteurs dans la cité, le soir, par ceux qui attaquent à main armée les ateliers de bijouterie mais aussi de la «violence d'en haut» perpétrée par des agents de l'État qui viennent récupérer l'impôt synthétique avant qu'il n'ait été officiellement mis en place. Face à cette violence vécue ou fantasmée, les artisans sénégalais développent une pluralité de conduites aux apparences contradictoires – un même individu pouvant d'ailleurs s'employer à les multiplier. Ils s'enferment dans leur statut de victime, accusant la jalousie de la parentèle restée au pays d'être à l'origine de ces attaques. Ou encore, optant pour une démarche défensive, ils s'efforcent par la

discrétion, la réserve et la conformité de se rendre encore plus invisibles. Ou enfin, choisissant l'action, ils cherchent une protection auprès de la population autochtone et la monnayent en échange de l'hospitalité sénégalaise – la *teranga*. Pour envisager pareille négociation encore faut-il être soi-même convaincu que son invitation puisse être perçue comme digne d'intérêt par l'Autre, l'Ivoirien censé être l'hôte et non l'invité. Procéder avec conviction à un tel retournement de perspective suppose de s'être déjà engagé dans une entreprise de valorisation de son identité collective. Serigne qui a été agressé et dont l'atelier a été cambriolé à deux reprises en trois ans raconte comment dans son quartier, il invite son voisinage, «des petits vendeurs ou des petits bandits qui traînent par là» à venir partager le *ceb bu jën*, le plat de riz sénégalais ou à siroter les «trois normaux»³³ dans l'espoir de désamorcer toute nouvelle agression. Par ce biais culturel, il entend pouvoir obtenir un soutien ou, à tout le moins, être prévenu en cas de récidive. Si les Sénégalais sont convaincus de la suprématie de leurs rituels conviviaux, de la puissance et de l'attrait de leurs réseaux communautaires, ils ne l'expriment que de manière détournée. Et ils font dire par la bouche des Ivoiriens ce qu'ils aimeraient entendre: «Les Ivoiriens nous respectent, les Sénégalais, parce qu'on mange bien, on est bien logé, on arrange bien notre maison avec la télé, le climatiseur». Ils sont disposés à être perçus comme un groupe solidaire, en retrait, respectueux de la tradition à condition de donner le sentiment qu'ils maîtrisent également tous les signes extérieurs de la modernité. Leur ardeur au travail combinée à leur souci d'épargne ne doit pas non plus faire accroire qu'ils s'astreignent en conséquence à développer un style de vie frugal. Ils entendent se placer au-dessus de la critique, échapper aux assignations d'escroc et de parasite préoccupé essentiellement par le rapatriement de ses fonds au pays qu'ils imaginent pouvoir renvoyer en tant qu'émigrés. De surcroît, les discours qu'ils produisent sur eux-mêmes et les comportements qu'ils adoptent face aux jeunes abidjanais informent en creux sur les représentations qu'ils ont de la société ivoirienne. Les Ivoiriens n'accorderaient pas autant d'importance qu'eux à l'entretien du foyer, à la solidarité familiale. Les Ivoiriens ne privilégieraient ni les mêmes postes de dépenses ni les mêmes valeurs culturelles. «Au Sénégal, les gens dépensent plus pour la nourriture et l'habillement; les Ivoiriens dépensent beaucoup pour les enterrements». «L'Ivoirien il peut aller manger tout seul au maquis pendant que sa femme et ses enfants restent sans manger à la maison».

Les hommes d'affaires sénégalais

Les commerçants qui s'installent en Côte-d'Ivoire à partir des années soixante partagent aussi la même idéologie du travail que leurs compatriotes artisans. La doctrine musulmane mouride à laquelle adhère une grande partie des vendeurs *wolof* est en effet fondée sur le travail assidu des disciples (talibés) – seul moyen d'accéder au salut éternel. Après avoir mis la force de travail des jeunes

³³ A boire les trois thé qui sont servis à tout visiteur (N.d.R.).

talibés au service de l'expansion agricole au Sénégal, les «marabouts de l'arachide» les ont réorientés vers le commerce sur grande échelle, une fois l'essentiel des terres colonisées. Des réseaux marchands transnationaux se sont développés intégrant outre Dakar, Marseille, Rome, New York, Djeddah, Hong Kong mais aussi Abidjan (Ebin, 1994). Les Sénégalais vont s'approvisionner essentiellement en matériel électronique et produits de maroquinerie aux États-Unis, en Italie ou en Espagne qu'ils redistribuent dans la sous-région. D'autres encore partent écouler les marchandises produites ou achetées en Côte-d'Ivoire sur le continent africain. Mais qu'ils soient *Wolof* ou *Haalpulaaren*, appartenant à la confrérie mouride ou tidjane, pour se préserver un espace de vie et de travail propre, ils puisent dans leurs ressources culturelles et identitaires. Ils élaborent des systèmes d'hébergement et d'entraide facilitant leur insertion, leur circulation mais aussi leur invisibilité, explorant diverses formes de solidarités fraternelles, villageoises ou religieuses. Face à ces stratégies d'évitement, la politique d'ivoirisation – étendue à l'ensemble des activités économiques lors du plan quinquennal de 1981-1985 – n'a eu que peu d'effets sur le négoce engagé par ces grands commerçants structurés en réseaux. La Côte-d'Ivoire fait toujours partie de leur système migratoire international, bien que les difficultés, qu'elle traverse, les aient incitées à accroître encore davantage leur circulation. Ils mettent en œuvre toute leur énergie à scruter les variations des taux de change, les différentiels de prix entre les pays, les raretés réciproques des marchandises; leur structure transnationale et leur puissance financière leur donnent les moyens de s'affranchir à la fois des frontières et des réglementations. Aussi, contrairement à leurs frères débutants à qui ils délèguent la redistribution des marchandises, ces «hommes de l'ombre» échappent en grande partie à l'hostilité de la société d'accueil.

Le colporteur

Le petit vendeur sénégalais – tablier ou colporteur – n'est apparemment pas assimilé à l'épicier mauritanien ou au commerçant libanais qui, au lendemain de la dévaluation, étaient accusés de «hooliganisme économique», qualifiés de «fossoyeurs des économies africaines» ou de «sangsués» pour avoir créé une pénurie artificielle.³⁴ Tablier ou colporteur, il n'est pas considéré comme un commerçant de proximité. De fait, il n'a pas essaimé dans les quartiers et on ne peut pas lui reprocher d'y occuper une position stratégique. Par ailleurs, il vend rarement des produits alimentaires ou de première nécessité et on ne peut l'accuser de profiter de la dévaluation du franc CFA pour faire flamber les prix, spéculer. En revanche, comme tous les autres commerçants émigrés, il thésaurise, exporte ses gains et, par ce comportement, il est perçu comme ne contribuant que très faiblement à la relance économique de la Côte-d'Ivoire. «La Côte-d'Ivoire ne saurait être une carrière qu'on exploite, c'est un pays qui nourrit ses fils et

³⁴ En référence notamment à l'article de J.F. Kanegnon, *L'État doit sévir*, «La Voie», 732, 01/03/94, critique formulée à l'égard de la politique du gouvernement Duncan jugée trop laxiste.

ceux qui se considèrent comme tels et qui le rendent bien en retour. Elle ne saurait être l'otage de ceux auxquels elle a ouvert ses bras, accorder le gîte et le couvert. C'est pourquoi il faut désenclaver par l'intégration tous ceux qui sont enfermés dans leur aire culturelle transposée sur le sol national, n'entretenant pour tout contact que des rapports mercantiles.³⁵ Le colporteur ou le tablier sénégalais est considéré comme un petit commerçant astucieux, beau parleur, harangueur, pugnace, décidé coûte que coûte à écouler sa marchandise. Sa roublardise l'éloigne de fait du grand banditisme. Le seul exotisme que l'Ivoirien lui prête tient précisément à son agressivité commerciale légendaire et à sa prestance. Si l'étonnement devant l'étrangeté s'est estompé avec le temps, le petit commerçant sénégalais n'est cependant pas pour autant à l'abri d'une certaine hostilité. Travaillant à son compte, il est confronté aux expulsions répétées engagées depuis quelques années par les autorités communales. «La rue 12 ne vit plus» titrait «Ivoir Soir» en janvier 1993. Mettant en avant des critères de sécurité, sous la pression des commerçants libanais et marocains de la place, la municipalité de Treichville venait de procéder une nouvelle fois au déguerpissement des vendeurs ambulants. A l'instar de tous les colporteurs ou «vendeurs à la sauvette» du monde qui exercent la vente sans patente, les Sénégalais qui proposent sur le même trottoir mais à des prix nettement concurrentiels les mêmes produits que les commerçants de la place se heurtent à la répression quotidienne en dépit des nombreux stratagèmes dont ils usent. Ce n'est qu'avec le temps qu'ils parviennent à composer avec leur nouveau milieu et à maîtriser l'espace urbain. Leur entrée dans la filière s'est faite grâce à l'appui de leur communauté mouride. Une enquête réalisée en décembre 1991 dans la *dabira* (cercle) mouride «Cheikhoul Khadim» de Treichville mettait en lumière à la fois l'extrême labilité des Sénégalais et le rôle de la confrérie dans leur insertion ivoirienne. Près de la moitié des disciples interrogés étaient installés en Côte-d'Ivoire depuis deux ans au plus. Jeunes *Wolof* ils travaillent principalement comme vendeurs de montres dans les rues ou sur le marché de Treichville.

Le «Gorgui» – terme *Wolof* (*goor gi*) signifiant monsieur – attirerait la sympathie, l'affection des Ivoiriens. En désignant tout à la fois le colporteur, le grand commerçant mouride, l'entrepreneur, l'artisan et le descendant des pionniers de l'époque coloniale – celui qui s'est hissé à des postes de responsabilités politiques sur le sol ivoirien –, il permettrait de faire coexister, sans peine, anciennes et nouvelles représentations. Ce terme de *Gorgui* par lequel des Sénégalais de Côte-d'Ivoire se désignent eux-mêmes a, en réalité, été repris par les médias et la population ivoirienne. Les Sénégalais entendent bien contribuer directement à l'évaluation positive de cette nouvelle catégorisation identitaire, donnant au-delà d'une apparente hétérogénéité, l'image d'une communauté soudée, discrète, responsable, structurée et attachée aux valeurs culturelles de sa société d'origine. Diplomate par excellence et interrogé au lendemain des émeutes anti-ghanéennes et de l'accession de Henri Konan Bédié à la présidence de la République, l'Ambassadeur du Sénégal en Côte-d'Ivoire s'exprimait en des

termes comparables: «C'est une colonie utile et imaginative. Nos compatriotes sont travailleurs et ont rarement maille à partir avec la justice... On retrouve des associations de Sénégalais dans tous les arrondissements du pays ... Les associations de Sénégalais veillent à ce que les lois et règlements du pays soient respectées. C'est l'une des meilleures manières de préserver l'hospitalité dont ils bénéficient ici».³⁶

Le Sénégalais de l'extérieur acteur du développement économique de son pays

L'avènement du multipartisme ainsi que la révision du code électoral en Côte-d'Ivoire ont incité les étrangers à prendre de la distance par rapport aux enjeux politiques ivoiriens et à se concentrer davantage sur leurs propres projets. Les Sénégalais ne se sentent plus dans l'obligation d'être perçus comme une catégorie homogène. Ils commencent à étaler au grand jour leurs dissensions au grand désarroi des instances diplomatiques.

La campagne présidentielle sénégalaise de 1992 avait déjà contribué indirectement à l'émergence de nouveaux leaders associatifs. A cette occasion, le coordonnateur du Parti Socialiste pour la Côte-d'Ivoire, le Ministre chargé des Émigrés et des responsables de l'Association de Commerçants Émigrés organisèrent des meetings dans les villes ivoiriennes. Largement et régulièrement interpellés par des hommes politiques mais aussi par des émigrés de retour, les Sénégalais de Côte-d'Ivoire qui avaient adopté majoritairement une position de retrait face aux affaires politiques, commencèrent à prendre la parole dans les réunions. Plus opportunistes, d'autres s'impliquèrent dans l'organisation même de ces manifestations, soutenant la candidature d'Abdou Diouf alors qu'ils s'affichaient PDS³⁷ quelques mois plus tôt. Quelques-uns supputèrent l'intérêt qu'il y aurait désormais à intégrer une instance politique ou à s'affilier à une association pour préparer autant leur avenir en Côte-d'Ivoire qu'un retour fructueux au pays. L'élection à la tête ou au sein du bureau d'une amicale – structure associative créée à l'initiative du PDCI/RDA et regroupant les Sénégalais de chacune des dix communes d'Abidjan, de Grand Bassam, Bingerville, Jacqueville et de chaque sous-préfecture du pays – fut envisagée comme le plus sur chemin pour se mettre sur les rangs, le jour prochain où se formaliserait le Conseil Supérieur des Sénégalais de l'Extérieur.³⁸

Les conflits naissants s'étaient effacés alors que les émigrés se retrouvaient tous à faire campagne pour la réélection du président Abdou Diouf. Au lendemain de la proclamation des résultats, les rivalités ressurgirent et s'intensifièrent. Les Sénégalais, qui s'étaient trouvés dans l'antichambre du pouvoir, y avaient pris goût. Les relations entre l'Ambassade et le Consulat furent même troublées par ces luttes intestines avant que ce dernier ne fut supprimé au cours de l'été 1994.

³⁵ «Le Soleil» du 15/12/93, *op. cit.*

³⁷ Le Parti Démocratique du Sénégal, principal parti d'opposition au Sénégal.

³⁸ Le projet de décret portant création de cet organe consultatif a été approuvé et signé par le chef d'État le 9 février 1995; la mise en place est prévue au cours du premier trimestre 1996.

³⁶ «Fraternité Matin» du 28/12/93.

L'année 1994 a donc été marquée par la remise en cause des leaders associatifs et des structures sans pour autant que les objectifs de ces collectifs n'aient été redéfinis. Nombreux sont donc les Sénégalais à contester la suprématie de la chefferie en place, anciennement cooptée par le PDCI/RDA. Ceux-là prônent une décentralisation des pouvoirs dans chaque commune ainsi que l'élection de nouveaux représentants, moins impliqués dans les affaires ivoiriennes et davantage à l'écoute des revendications des compatriotes désireux de réinvestir au pays. Des désaccords sérieux se développent au sein même du directoire de l'amicale centrale composé en majorité de personnalités *Lebou*, sénégalaises de deuxième et troisième génération ou installées en Côte-d'Ivoire depuis plusieurs décennies. Entendant bien conserver leurs privilèges, les uns déniaient à ceux qui veulent leur ravir le pouvoir, de ne pas en avoir les capacités. Et de construire alors leur argumentation autour de l'identité ethnique considérée comme un donné objectif, atemporel et structurant. Bien que tenant un discours et à la fois son contraire, ils s'auto-désignent comme *Lebou* avant de se reconnaître Sénégalais. Ils se présentent en quelque sorte comme le "peuple élu", se recomposant une identité très valorisante, partagée par une minorité et qui justifierait à elle seule leur position privilégiée à la tête de l'Amicale. Ils seraient nés pour gouverner et fédérer. «L'histoire a retenu que les *Lebou*³⁹ constituent la symbiose de toutes les ethnies du Sénégal. En 1790, la république *Lebou* existait... mais il ne serait pas sage d'imposer les choses même si on peut le faire...». Dans ces conditions, ils ne peuvent qu'afficher du mépris pour leurs compatriotes qu'ils interpellent par leur ethnonyme – les *Haalpulaaren* – et auxquels ils déniaient toute responsabilité, toute éducation. «L'idée était de mettre en veilleuse la communauté *Lebou* pour que les amicales se développent et pour effacer le complexe qu'avaient les autres ethnies... Il faut d'abord se considérer comme Sénégalais plus que de faire valoir son appartenance ethnique comme les *Haalpulaar*. Les *Haalpulaar* ont fait leur m'as-tu-vu; ils avaient cru qu'avec leur agitation ils pourraient donner l'impression d'être très nombreux et qu'ils pourraient occuper des postes stratégiques». Ils les accusent d'avoir voulu prendre le pouvoir en jouant la carte ethnique, et de s'être appuyés sur leurs frères émigrés rentrés au pays. «Des émigrés qui étaient à Abidjan avaient créé une association des émigrés à partir de Dakar. Ils nous avaient envoyé des cartes pour que les Sénégalais de Côte-d'Ivoire adhèrent. Les *Lebou* trouvaient que c'était une ironie. Ce n'était pas à des émigrés rentrés de créer une association. C'étaient des frères *haalpulaar* de Dakar qui étaient à l'origine de ça. Peut-être qu'il y a eu un problème au niveau du gouvernement sénégalais... L'ethnie *haalpulaar* a plus de crédits à l'extérieur». Ils leur reprochent d'avoir voulu en quelque sorte reproduire ce qu'eux-mêmes s'étaient employés à faire par le passé. La pureté ethnique est encore mise en avant pour contester les choix

³⁹ Les *Lebou* regroupent une population composite, aujourd'hui wolofophone. Les uns seraient des *Wolof* originaires du Nord du Sénégal voire du Hodh en Mauritanie; les autres auraient des liens de parenté avec les *Sereer* du nord-ouest. Les uns étaient déjà installés dans la presqu'île du Cap-Vert; après être entrés en conflit avec le souverain du royaume du Cayor, d'autres y immigrèrent et instituèrent une république théocratique.

opérés par les *Haalpulaaren* quant à l'élection de leurs représentants. «... Ils sont partis après les élections en campagne pour regrouper les *Haalpulaar*. Leur président est peul et les Toucouleur sous-estiment les Peul. Au fond, les Toucouleur se sentent un peu frustrés car commandé par un Peul».

L'autre fraction *Lebou* issue du bureau de l'Amicale centrale semble, quant à elle, animée par un souci de pragmatisme: «la réalité se trouve où sont les plus nombreux, les plus actifs». «Ils (les autres membres du directoire) divisent les races, ils sont contre les *Haalpulaar* or une race dominante, laissez-la dominer». A l'instar des gens de la vallée du fleuve, elle conteste le caractère figé de l'amicale et son incapacité à rendre compte de l'évolution des besoins des Sénégalais émigrés. Cette autre fraction ne lit pas le conflit au travers du filtre ethnique et pense plutôt que ces luttes intestines opposeraient les "Sénégalais de Côte-d'Ivoire" ayant opté pour la nationalité ivoirienne aux "Sénégalais en Côte-d'Ivoire" fermement attachés à leur sénégalité et prêts à affronter la xénophobie ivoirienne. Se rangeant parmi les seconds, elle reprocherait aux premiers de méconnaître la réalité sénégalaise pour s'en être longtemps éloignés et de vouloir, par opportunisme, recouvrer leur sénégalité après avoir affiché leur ivoirité au temps où cette démarche pouvait permettre de récupérer des marchés, une clientèle. D'un bord comme de l'autre, ces personnalités *Lebou* useraient par ailleurs du même argument – faiblesse d'ancienneté d'installation en Côte-d'Ivoire – pour contester la valeur de plus jeunes prétendants à la tête des amicales.

En août 1994, le président de l'Amicale centrale a été "détrôné" par une partie de ses compatriotes à l'occasion d'une assemblée générale à laquelle tous les ressortissants n'avaient pas été conviés. Le consul dont les fonctions avaient été suspendues mais qui était représenté par son conseiller a reconnu ce changement de direction et de bureau; pas l'ambassade. Le mois suivant, deux réunions importantes eurent lieu confirmant la division de la "communauté" sénégalaise. A Treichville, à l'occasion d'un meeting regroupant des membres de collectivités allogènes, le président du Club International des Amis du Président Henri Konan Bédié – Sénégalais de Côte-d'Ivoire – officialisait le bureau en présence d'un conseiller technique du président de la République de Côte-d'Ivoire, membre du PDCI/RDA et Sénégalais d'origine. Dans le même temps, à Koumassi, dans la salle des fêtes Konan Bédié, d'autres Sénégalais donnaient une réception en l'honneur du départ du premier consul du Sénégal en Côte-d'Ivoire, en présence d'un représentant de l'Ambassade. Apparaissant au grand jour, ces rivalités irritent le gouvernement ivoirien et par contre-coup affectent l'État sénégalais qui se révèle impuissant à rassembler ses ressortissants. Les Sénégalais de Côte-d'Ivoire, quant à eux, rendent l'État sénégalais responsable de ce désordre et lui reprochent d'avoir perverti les objectifs des structures associatives en les vidant de leur contenu social pour les placer sur la scène politique. Le remaniement des amicales à la veille des élections sénégalaises, l'arrivée du premier consul au Sénégal en Côte-d'Ivoire puis son renvoi ont été perçus comme autant de manoeuvres politiciennes. «Les associations en Côte-d'Ivoire ne sont plus comme avant. Autrefois elles étaient humanitaires; on cotisait pour rapatrier les corps, pour les baptêmes... en ce temps, il n'existait pas de communes... Aujourd'hui le gouvernement nous impose lors des élections un remaniement... Pour moi,

c'est le gouvernement du Sénégal qui a créé les problèmes... qu'il sorte de nos affaires, ça ne le regarde pas, il y a des amicales qui ont vécu dix ans sans que le gouvernement le sache».

En plein remaniement du code électoral, les convictions politiques ivoiriennes des Sénégalais semblent directement dépendantes de la nationalité adoptée. Depuis l'incendie du marché d'Adjamé et les émeutes anti-ghanéennes, les Sénégalais ayant conservé leur nationalité ont adopté l'attitude propre à l'étranger, la réserve. Quelques notables apprécient de pouvoir opérer dans l'ombre et d'influencer indirectement le vote des Ivoiriens sans être pour autant citoyen ivoirien. «Si nous sommes 35.000 Sénégalais, c'est 35.000 Sénégalais qui ne votent pas; ça fait 35.000 cartes de moins, mais si chaque Sénégalais essaie de convaincre un Ivoirien... Vous savez même si on ne vote pas, il y a la municipalité qui vient là (élections municipales) et là, les étrangers ont le droit de voter... Vous savez la force des quartiers c'est les étrangers...». Quant aux Sénégalais ayant adopté la nationalité ivoirienne, ils ont pu hier sans retenue afficher leur soutien à Houphouët-Boigny. Aujourd'hui, bien que les enjeux ne soient plus du même ordre, ils soutiennent Konan Bédié au travers de mouvements apolitiques⁴⁰ tout en redécouvrant parallèlement leur sénégalité. Des rumeurs circulent: ils démarcheraient pour que leur nationalité sénégalaise soit aussi reconnue au cas où les tensions – produites à la suite de l'adoption du nouveau code électoral – ne dégénèreraient. L'État sénégalais de son côté «invite (ses) compatriotes à s'abstenir de s'impliquer, sous quelle que forme que ce soit dans les confrontations politiques du pays d'accueil, et d'éviter tout comportement qui pourrait servir de prétexte pour alimenter le racisme et la xénophobie».⁴¹

Conclusion

Sous l'effet de la crise économique internationale, les contraintes que rencontrent les migrants sénégalais – autant dans leur pays d'origine que dans les pays d'accueil traversés – se sont multipliées. Leurs conditions de séjour se sont détériorées. Finie l'époque où la Côte-d'Ivoire recherchait activement des commerçants ou manoeuvres étrangers. En refusant le principe de double nationalité pour les pays du Conseil de l'Entente, dès 1965, le parlement ivoirien a réintroduit une dimension nationale à la politique d'immigration. Ce rejet a eu pour effet de maintenir un décalage entre une juridiction et des pratiques migratoires et s'est traduit tout à la fois par une absence de contrôle des flux, une absence de droits politiques ou sociaux réels pour les immigrés et une absence de politique d'intégration. A partir de 1991, l'instauration de la carte de séjour obligatoire pour les étrangers même citoyens de la Cédéao témoigne de la dégradation des

⁴⁰ Certains occupent des fonctions importantes au sein du club international des amis du président Henri Konan Bédié.

⁴¹ Une des sept recommandations faites dans le domaine de la protection à l'occasion du Symposium sur la politique de gestion des Sénégalais de l'extérieur, Dakar, 4-5 novembre 1994, Rapport final, Ministère des Affaires étrangères et des Sénégalais de l'Extérieur: 17 p.

conditions d'accueil en Côte-d'Ivoire et montre en outre le caractère inopérateur des conventions de libre circulation. La crise parce qu'elle est durable et autant sociale, politique qu'économique ne fait qu'aggraver les tendances au nationalisme. Le débat récent sur le vote des étrangers et sur les conditions d'éligibilité aux élections présidentielles de 1995 a sérieusement troublé les communautés étrangères, placées au centre d'un véritable enjeu politique et généré des crispations identitaires qui, au-delà du rapport entre les Ivoiriens et les étrangers, questionne plus largement le rapport de la société ivoirienne à elle-même.⁴²

Alors qu'ils sont relégués au rang d'étranger et que leur séjour en Côte-d'Ivoire est assujéti à de nouvelles obligations, les Sénégalais de Côte-d'Ivoire sont, dans le même temps, courtisés par leur propre gouvernement, conscient de la manne financière qu'ils représentent en cette période de turbulences économiques. Il y a d'ailleurs un paradoxe certain entre le moindre soutien qu'accorde le gouvernement sénégalais à ses compatriotes en migration et l'intérêt grandissant qu'il leur reconnaît en liaison avec leurs capacités d'épargne.⁴³ Contraint de procéder à de sévères restrictions budgétaires sous la pression des organisations de Bretton Woods, l'État sénégalais a fermé un certain nombre de ses représentations diplomatiques entre 1994 et 1995, rendant plus difficile la circulation et la protection des Sénégalais notamment sur le continent africain.⁴⁴ Dans le même temps, conscient du rôle que pouvaient jouer, réinvesties localement, les fortunes accumulées à l'extérieur, l'État sénégalais ouvrait un consulat à New York.⁴⁵ A l'occasion du symposium du gouvernement sur les Sénégalais de l'extérieur (novembre 1994), le ministre des Affaires étrangères évoquait les actions menées dans le domaine du transfert de l'épargne des émigrés «pour valoriser le génie, la créativité, le dynamisme et la vitalité des Sénégalais de l'extérieur, en vue de leur implication plus effective dans le processus de développement économique et social du pays». En suivant cette logique, il n'est pas étonnant que la Direction des Sénégalais de l'extérieur, avant même d'étendre un réseau de correspondants en Afrique, ait contribué à la mise en place d'un bureau de la Banque de l'Habitat

⁴² La rivalité Baoulé-Bété, allochtone-autochtone qu'Houphouët-Boigny avait réussi à maîtriser en s'appuyant sur une idéologie d'autochtonie (cf. les travaux de J.P. Dozon) et en maintenant un système de parti unique éclate à nouveau au grand jour. Une première rumeur a été diffusée fin octobre 1995 par l'Agence ivoirienne de presse selon laquelle aurait eu lieu le massacre de planteurs baoulé dans un campement situé en pays bété. Elle n'a jamais été confirmée par les autorités. Début novembre, des planteurs baoulé auraient été chassés de leurs terres par des autochtones bété.

⁴³ Pour l'année 1993 par exemple, les transferts de fonds des Sénégalais de France vers leur pays d'origine représentaient la moitié de l'aide publique française au Sénégal (soient 65 milliards de francs CFA).

⁴⁴ Fin 1994, le Sénégal procédait à la fermeture de 7 ambassades et de 5 consulats. En septembre 1994, un collectif intitulé «Cadres sénégalais en Côte-d'Ivoire» avait adressé un courrier au journal «Sud Quotidien» pour sensibiliser les autorités sénégalaises au fait que depuis la fermeture du consulat et en l'absence de chancelier, ils parvenaient difficilement à obtenir les pièces administratives qu'exige leur situation d'émigré (12/10/94). Fin 1995, 6 autres ambassades étaient à nouveau fermées.

⁴⁵ «Certains n'hésitent pas à dire que New York est courtisée parce qu'elle refuse d'être conquise. Elle est la seule grande cité étrangère où Abdou Diouf a été battu lors de la dernière élection présidentielle» («Sud Quotidien», 02/06/94).

du Sénégal à New York permettant à tout ressortissant sénégalais, en situation régulière ou non de procéder au transfert de son épargne vers Dakar.⁴⁶ Dorénavant, l'État sénégalais entend s'appuyer sur ses compatriotes émigrés pour relancer son économie. Le symposium fut l'occasion de préciser les attentes du gouvernement mais aussi des structures para-étatiques (CICES, PDRG⁴⁷) et privées (Fédération Sénégalaise des Sociétés d'Assurances) à leur égard. Il s'agissait de convaincre les émigrés «de la nécessité impérieuse de participer à la création d'une solide industrie nationale», de les «inviter à travers leurs associations à servir de relais dans le cadre de la relance de nos exportations». «Pour ce faire, il convient de s'appuyer, de façon non exclusive, sur nos compatriotes émigrés, en vue de pénétrer les marchés extérieurs, d'offrir des débouchés à nos productions locales, de faire du lobbying dans tous les secteurs d'activités économiques, dans le respect des législations des pays d'accueil».⁴⁸ D'investisseur, de client potentiels, l'émigré devient le sauveur rêvé de l'économie sénégalaise; et au lendemain de la dévaluation du franc CFA, alors que le gouvernement sénégalais entend bâtir sa croissance sur une relance des exportations, le Sénégalais de l'extérieur est désigné comme l'un des principaux acteurs de cette nouvelle politique.

Face à ces nouveaux enjeux, les Sénégalais de Côte-d'Ivoire adoptent et expriment ouvertement des conduites très variées comme si la question de l'édification d'une présence collective dans l'espace public ivoirien ne se posait plus avec la même acuité depuis qu'ils ont réintégré leur statut d'étranger. Mais jusqu'à présent, ils n'ont pas su se poser en médiateur entre les instances administratives ivoiriennes et sénégalaises. Si certains formulent leurs aspirations sous couvert du filtre communautaire en s'investissant dans une multitude d'associations à caractère ethnique, villageois, religieux, sportif ou politique, d'autres développent à l'envi des stratégies individuelles toujours dans l'espoir de conquérir une parcelle de pouvoir au Sénégal ou encore avec l'idée de pérenniser leur situation de migrant, de minorité intermédiaire en Côte-d'Ivoire. Tous ces changements sont peut être trop récents pour que les migrants aient eu le temps de mettre à profit l'expérience acquise notamment au sein des associations de ressortissants villageoises, – lieux d'initiatives et d'innovations par excellence – et d'établir d'autres règles du jeu avec les États-nations.

SYLVIE BREDELOUP
ORSTOM-Dakar

⁴⁶ De mai 1993, date de son ouverture à janvier 1994, l'agence new-yorkaise de la BHS aurait transféré 500 millions de francs CFA et depuis la dévaluation du franc CFA, les opérations mensuelles auraient considérablement augmenté. Sur les huit premiers mois d'exercice 1994, plus de deux milliards 700 millions de francs CFA auraient été transférés («Sud Quotidien», 24/09/94).

⁴⁷ Centre International du Commerce Extérieur du Sénégal; Programme de Développement Intégré de la Rive Gauche.

⁴⁸ *Op. cit.* Symposium.

Références bibliographiques

- Y. BAREL (1989), *Le paradoxe et le système. Essai sur le fantastique social*. Grenoble, PUG, 331 p.
- O. BEUGRE, Y. D'ALÉPÉ (1992), *L'exemple des commerçants-planteurs du sud-est de la Côte-d'Ivoire de 1930 à 1960*, in L. HARDING, et al. (ed.), *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest - la Côte-d'Ivoire*. Paris, Harmattan, pp. 189-234 (327 p.).
- S. BREDELOUP (1994), *L'aventure contemporaine des diamantaires sénégalais*, «Politique Africaine», 56, pp. 77-93.
- S. BREDELOUP (1995), *Les Sénégalais de Côte-d'Ivoire, les Sénégalais en Côte-d'Ivoire*, «Mondes en Développement», n. 91, t. 23, pp. 13-29.
- J. CONDÉ (1978), *Les migrations en Haute-Volta*. Washington, Banque Mondiale, 162 p.
- M. DIOUF (1995), *Assimilation coloniale et identités religieuses de la civilité des originaires des quatre communes (Sénégal)*, Colloque "L'AOF: esquisse d'une intégration africaine", Dakar, 16-23 juin 1995.
- V. EBIN (1993), *Les commerçants mourides à Marseille et à New York, regards sur les stratégies d'implantation*, in É. GRÉGOIRE, P. LABAZÉE (eds.), *Grands commerçants d'Afrique de l'Ouest - Logiques et pratiques d'un groupe d'hommes d'affaires contemporains*. Paris, Karthala-Orstom, pp. 101-123 (263 p.).
- L. PROTEAU (1994), *Evolution de l'enseignement secondaire en Côte-d'Ivoire (1960-1992), les pratiques "parallèles"*, Colloque GIDIS-CI, Abidjan.
- J.L. TRIAUD (1974), *Lignes de force de la pénétration islamique en Côte-d'Ivoire*, Thèse de doctorat, Paris.
- G. ZIE, G. VRIH (1992), *Les commerçants sénégalais en Côte-d'Ivoire*, in L. HARDING, et al., *Commerce et commerçants en Afrique de l'Ouest - la Côte-d'Ivoire*. Paris, L'Harmattan, pp. 235-273.

Summary

International economic crisis has increased constraints from which Senegalese migrants were already suffering both in their country of origin and in the receiving countries. Having denied the countries of the Entente Council the principle of double nationality, the Ivory Parliament has restored, since 1965, a more nationalist dimension in the immigration policy. Since 1991, the introduction of compulsory residence permit for foreign workers, including the CEDEAO citizens, bear witness to the degrading conditions for those entering the Ivory Coast and also reveals that agreements on free movement were in fact not working.

While confined to a foreign status, Senegalese in Ivory Coast are, on the other hand, flattered by their own government as potential clients and investors. They are in fact considered to be the best ambassadors of the Senegalese policy which especially relies on exports for the future growth of the country. Faced with conflicting interests, Senegalese workers in Ivory Coast have not managed, up to now, to mediate between the two instances. While some of them voice their concern through a number of ethnic, religious, political, village or sport associations, others are more concerned with personal strategies.

Résumé

Sous l'effet de la crise économique internationale, les contraintes que rencontrent les migrants sénégalais – autant dans leur pays d'origine que dans les pays d'accueil – se sont multipliées. En refusant le principe de la double nationalité pour les pays du Conseil de l'Entente, dès 1965, le Parlement ivoirien a réintroduit une dimension nationale à la politique d'immigration. A partir de 1991, l'instauration de la carte de séjour obligatoire pour les étrangers, même citoyens de la CEDEAO, témoigne de la dégradation des conditions d'accueil en Côte-d'Ivoire et montre en outre le caractère inopératoire des conventions de libre circulation.

Alors qu'ils sont relégués au rang d'étranger et que leur séjour en Côte-d'Ivoire est assujéti à de nouvelles obligations, les Sénégalais de Côte-d'Ivoire sont, dans le même temps, courtisés par leur propre gouvernement, comme des investisseurs et des clients potentiels. Face à ces nouveaux enjeux, les Sénégalais de Côte-d'Ivoire adoptent des conduites très variées. Jusqu'à présent, ils n'ont pas su se poser en médiateur entre les instances administratives ivoiriennes et sénégalaises. Si certains formulent leurs aspirations dans une multitude d'associations à caractère ethnique, villageois, religieux, sportif ou politique, d'autres développent des stratégies individuelles.

STUDI ETUDES EMIGRAZIONE MIGRATIONS

rivista trimestrale del

revue trimestrielle du

CENTRO STUDI EMIGRAZIONE - ROMA

ANNO XXXIII - MARZO 1996 - N. 121

CRDO - DAKAR
date 25-11-95
n. 117-91 SOMMARIO
cote



- 2 *Le migrazioni dei senegalesi* – Les Sénégalais de Côte-d'Ivoire face aux redéfinitions de l'ivoirité, *Sylvie Bredeloup*
- 25 – Strategie migratorie e reti etniche a confronto: i burkinabè e i senegalesi in Italia, *Ottavia Schmidt di Friedberg*
- 47 – De la Côte-d'Ivoire a l'Italie. Pratiques migratoires des Burkinabè et logiques d'états, *Reynald Blion*
- 71 *Immigrati in Europa* – Gli immigrati turchi nell'Europa occidentale con particolare riferimento alla Germania, *Yusuf Ziya Irbec*
- 85 – La interrelación de los aspectos culturales y laborales en la integración de los inmigrantes, *Rafael Pérez Molina*
- 105 *Resoconti* – Il convegno "Iniziative per l'insegnamento e la diffusione della lingua e cultura italiana all'estero" (Montecatini, 26-28 marzo 1996), *Graziano Tassello*
- 110 *Dibattito* – Cultura e scuola italiana all'estero. Riflessioni e proposte a margine di un convegno, *Francesco Lazzari*
- 131 *Note di lettura* – Recenti contributi sull'immigrazione in Italia, *Antonio Paganoni*
- 136 *Recensioni*
- 168 *Libri ricevuti*